ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2008

GÉNÉRALISATION DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE - (n° 1100)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 75

présenté par M. Daubresse, rapporteur au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 3

Compléter la première phrase de l'alinéa 5 par les mots :

« dans sa rédaction issue de la présente loi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.